

AVENANT

EMPLOYÉ-E DE COMMERCE –CHANGEMENT DE PROFIL

Conformément aux dispositions de la Loi cantonale sur la formation professionnelle du 13 juin 2008, art. 17, les parties contractantes suivantes :

l'entreprise formatrice :
Adresse :
et
l'apprenti-e :
Adresse :
Profession :

conviennent que les points suivants du contrat d'apprentissage soient modifiés :

Le-a candidat-e passe du profil élargi au profil de base :

avec répétition de l'année

Le contrat d'apprentissage est prolongé d'une année et jusqu'au 30 juin.

sans répétition de l'année

Dans les deux situations, les conditions contractuelles restent inchangées (droit aux vacances, salaire, assurances etc.).

Ce formulaire est à adresser au **Service de la formation professionnelle, Case Postale 478, 1950 Sion** pour approbation.

Lieu et date :
Signature de l'entreprise formatrice :
Signature du représentant légal :
Signature de l'apprenti-e :

Après examen de la prolongation, le Service de la formation professionnelle vous transmettra dans les meilleurs délais une confirmation.